Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Annexe A – Tableau des engagements du socle Enfants et jeunes

	Montant prévisionnel (50%Etat - 50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Prévention sortie sèche de l'ASE	28 836,10	30 000	40 000			
1. Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs dont l'accès au logement	28 836,10	30 000	40 000	- financement des dispositifs d'accompagnement existants en direction des jeunes majeurs. - création d'un système de réservation des places en FJT pour les jeunes majeurs. - mobilisation des services de l'État pour intégrer les jeunes majeurs dans le dispositif de droit commun.	Cf note de synthèse	Accélération des sorties du dispositif jeunes majeurs

	Montant prévisionnel (50%Etat - 50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Prévention sortie sèche de l'ASE	5 000	5 000	5 000			
2. Développement des journées de préparation à la majorité	5 000	5 000	5 000	-organisation plus intensifiée de journées d'informations pour les mineurs placés. -mobilisation des services de droit commun.	Cf note de synthèse	Augmentation du rythme des sorties du dispositif jeunes majeurs.

	Montant prévisionnel (50%Etat - 50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Prévention sortie sèche de l'ASE	6 164	7 000	7 000			
3. Mise à l'étude des maraudes communes dans le cadre du projet « 3S »	6 164	7 000	7 000	La mise en œuvre de la plate-forme 3S a développé des liens entre la veille sociale et l'ASE.	Non mesuré	Diminution du nbre de mineurs à la rue

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

Eviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

Fiche Action	**Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs dont l'accès au logement**
Enjeux - problématiques	Accompagner les jeunes majeurs vers le droit commun le plus rapidement possible
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires concernés	Services de l'État – Pôle Emploi – Mission Locale – FJT – bailleurs sociaux - CAF
Modalités de mise en œuvre de l'action	- consolider les dispositifs d'accompagnement déjà mis en œuvre par le Département en direction des jeunes majeurs - mobiliser les services de l'État afin que des relais dans le droit commun puissent être trouvés rapidement - établir un système de réservation des places en FJT à destination des jeunes majeurs
Public visé	Jeunes majeurs pris en charge par l'ASE
Calendrier de réalisation	2019
Indicateurs de suivi	Accélération des sorties du dispositif jeunes majeurs
Enveloppe budgétaire estimée	2019 : 28 836,10 € - 2020 : 30 000 € - 2021 : 40 000 € (50 % Etat – 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

Eviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

Fiche Action	Développement des journées de préparation à la majorité
Enjeux - problématiques	Informer les mineurs placés dès 16 ans des dispositions à prendre dans la perspective de l'accès à la majorité
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires concernés	Services de l'État – Pôle Emploi – Mission Locale – FJT – bailleurs sociaux – Familles d'accueil - Etablissements
Modalités de mise en œuvre de l'action	- organisation régulière de journées d'information en direction des mineurs placés concernant l'accès à la majorité en présence des lieux d'accueil - mobilisation pour ce faire des services de droit commun - une nécessaire intensification du rythme de ces journées
Public visé	Mineurs placés à partir de l'âge de 16 ans
Calendrier de réalisation	2019
Indicateurs de suivi	Augmentation du rythme des sorties du dispositif jeunes majeurs
Enveloppe budgétaire estimée	2019 : 5 000 € - 2020 : 5 000 € - 2021 : 5 000 € (50 % Etat – 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

Eviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

Fiche Action	Mise à l'étude des maraudes communes dans le cadre du projet « 3S »
Enjeux - problématiques	Prise en considération nécessaire de la question des mineurs à la rue
Pilotes	Conseil Départemental - Etat
Partenaires concernés	Relience 82 – Sécurité civile - ARS
Modalités de mise en œuvre de l'action	- au travers de la mise en service progressive de la plate-forme « 3S », (dispositif innovant récemment mis en service en Tarn-et-Garonne) de solides habitudes de travail sont établies entre la veille sociale et l'aide sociale à l'enfance. - dans ce cadre, un travail sur la nécessité de mettre en place des maraudes communes peut être initié.
Public visé	Mineurs à la rue
Calendrier de réalisation	2019
Indicateurs de suivi	Diminution du nombre de mineurs à la rue
Enveloppe budgétaire estimée	2019 : 6 164 € - 2020 : 7 000 € - 2021 : 7 000 € (50 % Etat - 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Annexe A – Tableau des engagements du socle travail social

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
L'accueil social inconditionnel de proximité	60 000	60 000	60 000			
1. Un accueil de qualité au sein des MDS	60 000	60 000	60 000	- mise à jour et diffusion des plaquettes d'information par site de proximité. - mise à jour de la signalétique - création d'outils d'analyse de recueil d'activité et de mesure de satisfaction des personnes reçues. -procéder aux ajustements en terme d'organisation	Cf note de synthèse	- signalétique des MDS adaptée : objectif 100 % - délais de RV : cible de 15 jours maximum

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
L'accueil social inconditionnel de proximité	60 000	60 000	60 000			
2. Complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs	60 000	60 000	60 000	- mise à jour et diffusion du référentiel des procédures d'accueil et administratives. - mise en place d'agendas partagés (optimisation de la gestion des RV). - élaboration et diffusion d'un guide des ressources sociales territoriales par MDS. - élaboration d'un guide de connaissance des dispositifs d'accès aux droits. - organisation de l'accueil d'urgence.		- mise en œuvre de l'ensemble des actions: 100 % en 3 ans

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
L'accueil social inconditionnel de proximité	60 000	60 000	60 000			
3. Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire	60 000	60 000	60 000	- identification des acteurs en capacité d'établir un 1er contact avec les usagers. - réunions de travail sur les territoires afin de développer une culture commune.	Cf note de synthese	- nombre de sites de proximité dotés d'une charte du 1er accueil : cible 100 % en 3 ans - outils de travail en réseau opérationnels

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
La démarche du référent parcours	60 000	60 000	60 000			
4. Appropriation de la démarche et accompagnement des cadres et professionnels de terrain	80 000	80 000	80 000	- organiser la gouvernance - présentation de la démarche aux professionnels et groupes de travail - définir la méthode		- implication des agents - mise en œuvre des mesures d'accompagnement

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
La démarche du référent parcours	20 000	20 000	20 000			
5. Déclinaison opérationnelle	20 000	20 000	20 000	- élaboration d'un guide de référence . - élaboration d'outils de communication et de sensibilisation. - organisation de réunions par territoire de sites de proximité avec les partenaires et le public		- Taux de couverture de la population par la démarche : cible : 100 % en 3 ans - Taux de présence des partenaires aux instances de décisions : cible 80 % - Proportion des situations ayant évolué positivement dans l'année : 90 %

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 1	Un accueil de qualité au sein des MDS
Enjeux - problématiques	Accessibilité et visibilité des sites de proximité, lieux de premier accueil social S'adapter au mieux aux besoins des personnes
Pilote	DAST, Responsables et Encadrantes techniques des MDS
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	- mettre à jour et diffuser des plaquettes d'information par sites de proximités - mettre en place la signalétique en lien avec la direction de l'immobilier - évaluer et adapter l'espace dédié à l'accueil - mettre en place des outils de recueil d'activité permettant de faire un bilan des différents modes d'accueil, d'évaluer le les délais de rendez-vous et la capacité à recevoir en dehors des plages horaires habituelles si besoin - mettre en place un outil de mesure de satisfaction des personnes reçues - procéder aux ajustements en termes d'organisation et de service rendu
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	2019 - 2021
Indicateurs de suivi	- fréquence de mise à jour et niveau de diffusion des plaquettes d'information - nombre de MDS disposant d'une signalétique adaptée (objectif 100%) - délais de rendez-vous (cible de 15 jours maximum) - en cas d'urgence : pourcentage de personnes reçues dans la journée - pourcentage des réponses favorables suite à une demande de VAD et rendez-vous hors plage horaire habituelle - taux de répartition des réponses par modalités d'accueil sur rendez-vous, téléphonique, par mail - étude de satisfaction des personnes reçues
Budget estimé	2019 : 60 000€ / 2020 : 60 000€ / 2021 : 60 000€ Total : 180 000 (50 % État- 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 2	Complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs
Enjeux - problématiques	La complémentarité, au sein des MDS, des compétences des intervenants sociaux et administratifs Des professionnels formés à l'accueil, aux droits sociaux ainsi qu'à de nouveaux domaines comme le numérique. Favoriser le déploiement d'outils d'interconnaissance (guide des solidarités, annuaires de professionnels…)
Pilote	DAST, Responsables et Encadrantes techniques des MDS
Agents concernés	Professionnels administratifs et médico-sociaux des MDS
Modalités de mise en œuvre de l'action	- Mettre à jour et diffuser le référentiel des procédures d'accueil et administratives - favoriser la gestion des rendez-vous par la mise en place d'agendas partagés - élaborer un Guide de connaissance dématérialisé des dispositifs d'accès aux droits - élaborer et diffuser un Guide des ressources sociales territoriales dématérialisé par MDS - engager une réflexion autour de la notion d'accueil d'urgence et élaborer une procédure interne adaptée au territoire et à l'organisation de chaque MDS
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant sur un site de proximité
Calendrier de réalisation	2019 - 2021
Indicateurs de suivi	- nombre de MDS disposant du référentiel des procédures, de l'agenda partagé, des guides de connaissance des dispositifs et des ressources territoriales (objectif 100%) - nombre de MDS disposant d'une procédure « accueil d'urgence » et en mesure d'appliquer ce cadre de référence (objectif 100%)
Budget estimé	2019 : 60 000€ / 2020 : 60 000€ / 2021 : 60 000€ Total : 180 000 (50 % État- 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

L'accueil social inconditionnel de proximité

Fiche Action 3	Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire
Enjeux - problématiques	le Conseil départemental est responsable de la mise en place d'un accueil social coordonné sur les territoires. Structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et constituer un maillage répondant aux besoins sociaux du territoire.
Pilote	DAST, Responsables et Encadrantes techniques des MDS
Partenaires concernés	Ensemble des acteurs du réseau à l'échelle du territoire des sites de proximité et des intercommunalités
Modalités de mise en œuvre de l'action	- identifier et répertorier les acteurs en capacité d'établir un premier contact avec les personnes - s'inscrire dans une démarche visant à remettre la personne au centre du dispositif, logique d'inclusion dans le processus d'élaboration du schéma - Organiser des réunions de travail sur chaque site de proximité dans l'objectif de: • développer une culture commune • coordonner l'accueil social et favoriser les initiatives • co-construire des outils de travail en réseau
Public visé	toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social et se présentant auprès d'un des acteurs du réseau
Calendrier de réalisation	2019 - 2021
Indicateurs de suivi	- nombre et nature des structures qui se sont engagées dans la démarche - niveau de participation et d'implication des personnes - niveau d'intégration des outils de travail en réseau - étude de satisfaction des personnes reçues - nombre de sites de proximité dotés d' une charte du premier accueil (cible 100%)
Budget estimé	2019 : 60 000€ / 2020 : 60 000€ / 2021 : 60 000€ Total : 180 000 (50 % État- 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

La démarche du référent de parcours

Fiche Action 4	Appropriation de la démarche et accompagnement des cadres et professionnels de terrain
Enjeux - problématiques	La démarche du référent de parcours vient interroger l'encadrement et les professionnels de terrain dans leurs postures et induit un renouvellement des pratiques.
Pilote	Comité de Pilotage
Agents concernés	cadres et professionnels de terrain du PSH appelés à siéger aux instances d'élaboration et de suivi et/ou à assurer la fonction de référent de parcours
Modalités de mise en œuvre de l'action	Mise en place de la gouvernance en interne Présentation de la démarche aux professionnels des directions du PSH concernées avec temps d'échanges et de réflexion sur les conditions de réussite Co-construire les moyens venant soutenir l'engagement des professionnels (plan de formation, soutien en ressources humaines sur la phase d'appropriation de la démarche, s'engager dans une logique de simplification pour libérer du temps...) Définir une méthode prenant en compte les conditions de réussite, dans la perspective d'une déclinaison opérationnelle de la démarche.
Public visé	Personnes et familles identifiées comme étant confrontées à des situations complexes caractérisées par l'intervention de plusieurs acteurs ou nécessitant le recours à différents partenaires dans le cadre d'un projet d'accompagnement global coordonné.
Calendrier de réalisation	2019 -2021
Indicateurs de suivi	niveau de participation des agents formalisation de la méthode définition et mise en œuvre des mesures d'accompagnement des professionnels
Budget estimé	2019 : 80 000€ / 2020 : 80 000€ / 2021 : 80 000€ Total : 240 000 (50 % État- 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

La démarche du référent de parcours

Fiche Action 5	Déclinaison opérationnelle
Enjeux - problématiques	Déployer sur l'ensemble du territoire départemental les instances d'élaboration et de suivi, les procédures et outils garants de la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours.
Pilote	Comité de Pilotage
Agents concernés	Cadres et professionnels de terrain du PSH,ainsi que l'ensemble des partenaires appelés à siéger aux instances d'élaboration et de suivi et/ou à assurer la fonction de référent de parcours
Modalités de mise en œuvre de l'action	Élaborer un Guide de référence : repères conceptuels, procédures, supports et charte de fonctionnement Élaborer des outils de communication et de sensibilisation à l'attention du public et des partenaires Associer les personnes et les partenaires dans une démarche de co-construction Doter chaque MDS de l'instance d'élaboration et de suivi construire les outils de suivi et d'évaluation
Public visé	Personnes et familles identifiées comme étant confrontées à des situations complexes caractérisées par l'intervention de plusieurs acteurs ou nécessitant le recours à différents partenaires dans le cadre d'un projet d'accompagnement global coordonné.
Calendrier de réalisation	2019 - 2021
Indicateurs de suivi	- taux de couverture de la population par la démarche (cible:100% en 3 ans) - liste des partenaires associés et sensibilisés - niveau de diffusion des outils de communication - nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours - taux de présence des partenaires aux instances de décisions (cible 80%) - proportion des situations ayant évolué positivement dans l'année (cible 90%)
Budget estimé	2019 : 20 000€ / 2020 : 20 000€ / 2021 : 20 000€ Total 60 000 (50 % État- 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

« L'EMPLOI D'ABORD »
(Pôle Emploi - DIRECCTE)

La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Cela suppose de refuser qu'une partie de concitoyens du département de Tarn et Garonne soit considérée comme « inemployables » avec les minima sociaux comme seul horizon.
L'objectif commun est que l'insertion professionnelle et la résolution des problèmes du quotidien se fassent de manière simultanée, dans le cadre **d'un accompagnement global qui met en œuvre le triptyque « ressources – accompagnement – emploi ».**
La révision en profondeur de l'orientation des allocataires du RSA permettra de réduire considérablement les délais d'entrée dans un parcours d'insertion vers l'emploi, et une insertion professionnelle plus rapide. Les acteurs de l'insertion par l'activité économique seront également être pleinement mobilisés.

Les mesures futures :

- Création d'une « Garantie d'activité » combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 6500 allocataires par an. Chaque année les allocataires seront suivis en année pleine par Pôle emploi et par des opérateurs publics ou privés et associatifs choisis par appel d'offres commun État-département. Ces opérateurs publics ou privés proposeront dans le cadre de la « Garantie d'activité départementale », un accompagnement intensif sur le champ social et professionnel, en complémentarité de l'offre de service de Pôle emploi.

La mise en œuvre de la Garantie d'activité est une réponse pleine et entière à **l'engagement 5** de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : « **Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi ».**
Elle vise le retour à l'activité pour toutes les personnes éloignées de l'emploi, en particulier les bénéficiaires du RSA, et prévoit une extension des modalités d'accompagnement socio-professionnel dans une logique « activité d'abord ».

La garantie d'activité portée par Pôle emploi vise pour sa part, une montée en charge ambitieuse de l'accompagnement global. Les modalités de sa mise en œuvre et ses objectifs de résultats sont définis dans le nouveau protocole national entre l'Association des Départements de France (ADF), la DGEFP et Pôle emploi, signé le 5 avril 2019(cf. en annexe, le protocole ADF-DGEFP-Pôle emploi 2019-2021).

Concernant l'engagement 5 : 4 indicateurs sont intégrés à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre Etat et le département. Ils constituent une cible à atteindre à échéance 2021 en identifiant des paliers.

1. **100 % du 1er rdv d'accompagnement fixé en moins de 2 semaines à compter de la date de l'orientation des Bénéficiaires du RSA** (Cible fixée à 3 semaines en moyenne pour les orientations vers Pôle emploi)

2. **Nombre moyen de personnes accompagnées par un conseiller Pôle emploi dédié à l'accompagnement global** : 70 demandeurs d'emploi (Taille moyenne des portefeuilles par conseiller au 31/12/2018 : 57

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

3. Délai moyen d'entrée en accompagnement global : 3 semaines à échéance 2021 (Délai moyen au 31 12 2018 : 28.2 jours. Taux d'entrée à plus de 30 jours : 43 %)

4. Nombre d'ETP entièrement dédiés à l'accompagnement global par :
   - Pôle emploi : 2.8 ETP
   - Conseil départemental du Tarn et Garonne : en cours de définition

- Des salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles avec des aides aux postes supplémentaires créées chaque année dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), permettant en 2022 une hausse de 25% du nombre de salariés accueillis par ces entreprises, qui constituent des solutions efficaces pour le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables.
  Grâce au plan d'investissement dans les compétences, des crédits seront mobilisés pour améliorer la formation des salariés de l'IAE.

  En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé au mois de juin 2019 dans le Tarn et Garonne afin de faire émerger des porteurs de projets dans le cadre de création de nouvelles SIAE.

- Fiche à construire avec la mission locale sur l'insertion professionnelle des jeunes majeurs (Cf fiche en annexe) .

Les mesures en cours :

Dans le cadre de la CAOM, en 2019, 80 PEC sont mobilisés afin de permettre l'insertion professionnelle des plus fragilisés ainsi que la création de postes supplémentaires pour certaines structures de l'insertion par l'activité économique du département.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Annexe A – Tableau des engagements du socle Insertion

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Insertion des bénéficiaires du RSA	92 545,72	92 545,72	92 545,72			
1. Structure IAE plate-forme alimentaire	92 545,72	92 545,72	92 545,72	- gestion et redistribution des surplus alimentaires - installation d'une antenne de la banque alimentaire de Toulouse en T&G		- 2ème semesue 2019 : élaboration cahier des charges et publication appel à projet - 2020 : installation de la structure

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Garantie d'Activité	92 545,72	92 545,72	92 545,72			
1. Job 82 – plate-forme numérique emploi	92 545,72	92 545,72	92 545,72	- facilitation des liens entre employeurs et BRSA : mise en relation directe		

	Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
FAPI			
1. Développement Inclusion Numérique Territoires Départementaux	. ingénierie pour : établir un diagnostic départemental, élaborer une labellisation des structures, organiser le réseau territorial de l'offre de service		

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique
Insertion des bénéficiaires du RSA

Fiche Action	Structure d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) plate-forme alimentaire
Enjeux - problématiques	Taux de pauvreté de 17,2% L'aide alimentaire n'est pas mutualisée dans le département entre les trois associations caritatives principales que sont : croix-rouge, restaurant du cœur, secours populaire. Il n'existe pas de banque alimentaire sur le département, ce qui contraint les antennes locales de la Croix Rouge et les deux épiceries solidaires à aller s'approvisionner sur Toulouse plusieurs fois par semaine. Les surplus alimentaires issus des productions agricoles notamment ne peuvent être écoulés totalement par les associations caritatives et finissent au « retrait ». L'action présente un triple intérêt: développement circuit court de proximité en transformant les surplus alimentaires et en luttant contre le gaspillage ; proposer un emploi à des personnes en parcours d'insertion ; optimiser l'aide alimentaire en proposant des produits alimentaires transformés La structure d'insertion par l'activité économiques s'inscrit dans un parcours pré-professionnel permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de renforcer leurs compétences.
Pilote	Conseil Départemental - DIRECCTE
Partenaires concernés	Chambres consulaires , associations caritatives, structures insertion, entreprises agricoles, alimentaires
Modalités de mise en œuvre de l'action	Ce projet entend renforcer les actions autour de deux volets :- développer des dispositifs destinés à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont générés des surplus alimentaire , et la structure IAE en capacité de redistribuer ces surplus ou de les transformer pour faciliter leur consommation. Installation d'une annexe de la banque alimentaire de Toulouse en tarn et garonne dans des locaux adaptés co-constitution (CD/Etat) cahier des charges du projet de l'appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt comité de pré-sélection // conventionnement CDIAE
Public visé	Personnes en situation de précarité, bénéficiaires de l'aide alimentaire, bénéficiaire rsa
Calendrier de réalisation	2019 : élaboration cahier des charges projet IAE Aide alimentaire dernier trimestre 2019 : publication appel à projet,tenue comité de sélection 2020 : installation structure
Indicateurs de suivi	Impact sur plus-value aide alimentaire résultat sur le parcours de la personne moyens mis en œuvre par la structure performance économique impact de l'activité de la structure sur le territoire sortie vers l'emploi progression en terme de renforcement employabilité

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Budget estimé	2019 : 92 545,72 € - 2020 : 92 545,72 € - 2021 : 92 545,72 € (50 % Etat – 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

Garantie d'Activité Départementale

Fiche Action	JOB 82 – plate-forme numérique emploi
Enjeux - problématiques	La reprise d'emploi des brsa dans le 82 est de 2,8% inférieur à la moyenne régionale(7,7%) Pôle Emploi capte seulement 23 % des offres d'emploi le nombre de brsa est stable depuis plusieurs années (6 000 environ) grâce à la politique de lutte contre la fraude opérée précédemment. Le département a voté un plan emploi insertion en 2016 ; cette action permet de renforcer ce plan en valorisant les compétences des brsa et accélérer leur retour à l'emploi à l'échelle territoriale
Pilote	Conseil Départemental 82
Partenaires concernés	Pôle Emploi ; Chambres Consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, CGPME, principales agences d'intérim
Modalités de mise en œuvre de l'action	Plate forme numérique hébergée par le service insertion du pôle solidarités humaines récupération des données de la C.A.F. (flux quotidien) accès direct des brsa pour la mise en ligne de leurs CV constitués valorisant leurs compétences comportementales (jusqu'à 5 curriculum-vitae possibles) accès direct par les employeurs potentiels aux données de recherche d'emploi des brsa visibilité des employeurs/ Brsa/ ADE/ Assistants de service social par géo-localisation des offres et recherches d'emploi mise en relation directe sans intermédiaire pour permettre un recrutement réactif suivi par le service insertion des devoirs d'insertion des brsa tenus de mettre leur CV en ligne et de répondre aux offres d'emploi Les types de recrutement sont élargis avec des recruteurs : en emploi direct ordinaire, en contrat aidé, des ateliers et chantiers d'insertion (C.D.D.I), dans le cadre des clauses sociales d'insertion Moyens humains mobilisés : régulateur modérateur de la plate-forme pour 0,50ETP Agents Départementaux pour l'Emploi : 4,5 ETP encadrement : 0,10ETP
Public visé	Brsa soumis à devoirs d'insertion avec orientation emploi et/ou orientés/accompagnés par les ADE
Calendrier de réalisation	Acquisition logiciel : fin 1er semestre 2019 mise en œuvre opérationnelle : dernier trimestre 2019
Indicateurs de suivi	données statistiques intégrées à l'outil numérique : meilleure connaissance des besoins du territoire Nombre de CV chargés nombre d'offres d'emploi

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

	nombre, nature,des sorties positives nombre de personnes sorties du dispositif RSA
Budget estimé	2019 : 92 545,72 € - 2020 : 92 545,72 € - 2021 92 545,72 € (50% Etat – 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique
FAPI

Fiche Action	Développement Inclusion Numérique Territoires Départementaux
Enjeux - problématiques	L'inclusion numérique constitue un enjeu d'inclusion sociale pour l'ensemble de la population de par la généralisation des accès aux droits dématérialisés et des services en ligne. Cette démarche doit accompagner massivement la population quelque soit son profil (jeunes, personnes âges, bénéficiaires de minima sociaux, etc...) afin que l'inclusion numérique ne se transforme pas en exclusion sociale. De nombreuses initiatives émergent sur le territoire départemental dans une dynamique anarchique, non coordonnées et demandeuse de financements publics. La stratégie d'une inclusion numérique réussie dans le département doit s'établir sur une co-construction partenariale et faire converger les intérêts de la stratégie pauvreté et du schéma départemental d'accessibilité aux services publics.
Pilote	Conseil Départemental, Etat
Partenaires concernés	CAF, MSA, CPAM, Pole Emploi, CCAS, CIAS, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, associations
Modalités de mise en œuvre de l'action	Phase 1 : ingénierie pour établir un diagnostic départemental du « qui fait quoi en terme d'inclusion numérique » Phase 2 : ingénierie pour élaborer une labellisation (adhésion à une charte du savoir numérique) des structures dispensant des savoirs numériques Phase 3 : ingénierie pour organiser le réseau infra départemental (territorial) de l'offre de service de soutien à l'acquisition du numérique pour l'ensemble de la population en ayant une attention particulière pour certains publics
Public visé	publics jeunes, personnes retraitées/ personnes âgées, bénéficiaires de minima sociaux
Calendrier de réalisation	Phase 1 diagnostic 2019 phase 2 élaboration charte labellisation 2eme semestre 2019 phase3 organisation réseau infra départemental offre de service structures enseignantes « e-numérique »
Indicateurs de suivi	Diagnostic de personnes par territoire entrant en formation/ par tranche d'âge/ niveau compétence nombre de personnes en situation d'autonomie pour accéder aux droits sociaux, nombre de personnes en situation d'autonomie pour communiquer avec les administrations nombre de personnes en situation d'autonomie pour utiliser le numérique comme outil d'insertion professionnelle

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Annexe B – Tableau des engagements à l'initiative du département

	Montant prévisionnel (50%Etat-50%Département)			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Initiative Département	100 000	100 000	100 000			
1. Coaching Emploi BRSA + de 5 ans	100 000	100 000	100 000	. ateliers avec coach certifié (sophrologue, yoga, méditation …) - évaluations individuelles des potentialités de la personne - construction parcours d'accompagnement		- publication appel à projet fin 1er semestre 2019 - démarrage de l'action 2ème semestre 2019

	Montant prévisionnel Financement Etat			Actions	Situation du département en 2018	Objectif(s) annuel(s)
	2019	2020	2021			
Initiative Département	À l'étude					
2. Encourager la reprise d'activité				. mise à l'étude par les services de l'État d'un cadre réglementaire dérogatoire à celui de l'effet figé »		

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique
Initiative Département

Fiche Action	Coaching Emploi BRSA + de 5 ans
Enjeux - problématiques	36% des bénéficiaires du RSA sont ans le dispositif depuis plus de 5 ans (sources Genesis /DREES 12/2018) parmi eux 53% soit 1306 personnes font l'objet d'une orientation professionnelle l'enjeu est de pouvoir redynamiser ces personnes afin de concrétiser le retour à l'emploi de ces personnes qui ont été orientées vers Pôle Emploi car dans leur parcours antérieur elles ont occupé un emploi ou sont titulaires d'une qualification professionnelle. La démarche redynamisation doit se construire par une phase d'appel à projet d'ingénierie en soutien des pilotes de l'action pour construire une action événementielle atypique sur 4 journées centrées sur les besoins personnels
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires concernés	Partenaires du PTI- structures du PDI
Modalités de mise en œuvre de l'action	Phase ingénierie : Identifier par territoire avec Pôle Emploi les brsa concernés en identifiant leurs niveaux de qualification et parcours emploi antérieur (agents Pôle Emploi/ ADE) co-construction d'un questionnaire identification des besoins (soutien ingénierie, étudiants ASS, groupe réflexion citoyenne) diagnostic des besoins : renseignement par les brsa d'un questionnaire identification des besoins personnels/professionnels ; ce « pass » donnerait droit à accès à participation module événementiel de 4 jours construction des 4 journées : recherche d'intervenants domaine bien-être, développement personnel, gestion de l'organisation Phase action: ateliers par demie-journée avec coach certifié, sophrologue, yoga, méditation..bilan compétences, référent pole emploi (diagnosctic), ADE inscription plate-forme job82 Possibilité poursuite phase action auprès des brsa :par des personnes qualifiées en coaching professionnel avec certification ; portefeuille de 30 brsa en accompagnement simultané par professionnel coach évaluations individuelles des potentialités de la personne construction parcours d'accompagnement en prenant appui sur le programme PTI/PDI
Public visé	Bénéficiaires du rsa dans le dispositif depuis plus de 5 ans
Calendrier de réalisation	Publication appel à projet fin 1er semestre 2019 démarrage action 2eme semestre 2019
Indicateurs de suivi	Nombre de CV mis en ligne sur JOB82 Nombre de sorties positives par emploi CDD/CDI/CDDI formation qualifiantes
Budget estimé	2019 : 100 000 € - 2020 : 100 000 € - 2021 : 100 000 € (50 % Etat – 50 % Département)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le 27 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_11-DE

Axe stratégique

Initiative Département

Fiche Action	Encourager la reprise d'activité
Enjeux - problématiques	Travail sur les effets dissuasifs de « l'effet figé » s'agissant des contrats de travail inférieur à 4 mois notamment dans le secteur saisonnier agricole dans un département où 67 % des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière agricole (contre 49 % Région)
Pilote	Etat – organismes payeurs (CAF - MSA)
Partenaires concernés	Département
Modalités de mise en œuvre de l'action	Mise à l'étude par les services de l'État d'un cadre réglementaire dérogatoire à celui de l'effet figé
Public visé	Bénéficiaires du RSA
Calendrier de réalisation	2019 - 2020
Indicateurs de suivi	Évolution du nombre de BRSA en activité saisonnière agricole
Budget estimé	À l'étude